

PENSÉE.— *Le seul bonheur en ce monde, est de faire son devoir en aimant Dieu.*

### Réflexion pédagogique

“ Le système de M. Ozaneaux consistait à s'adresser au raisonnement de l'enfant, et le moins possible à sa mémoire.

“ Jamais une leçon d'histoire ou de grammaire n'était apprise par cœur. Elle était, en quelque sorte, racontée par le maître, et l'élève (1) devait, par ses réponses et ses observations, montrer qu'elle avait bien compris.

“ M. Ozaneaux tenait à ce que l'écriture et l'orthographe fussent soignées.”

(Tiré de MADAME JULIE LAVERGNE, *Sa vie et son œuvre*, par Joseph Lavergne. Ouvrage couronné par l'Académie française.)

### L'Enseignement Primaire

Je réitérerai les instructions que vous avez déjà reçues de faire relier, tous les ans, les numéros du journal *L'Enseignement Primaire*, afin de le conserver avec soin dans l'armoire de l'école. Les secrétaires-trésoriers doivent se faire remettre, à l'été, tous les numéros reçus afin de les faire relier, car cette revue appartient à l'école et non à l'institutrice, qui n'a pas le droit de s'en emparer.

*L'Enseignement Primaire* est le noyau d'une bibliothèque scolaire qui se développera avec le temps, lorsque les circonstances le permettront.

Encore une fois, faites relier ce journal et conservez-le dans chacune des écoles de la paroisse.

(*Circulaire du Surintendant de l'Instruction publique*, 30 octobre 1902.)

### Notre système scolaire

L'enseignement, dans la province de Québec, est divisé en trois ordres : l'enseignement *primaire*, l'enseignement *secondaire* et l'enseignement *supérieur*.

Les écoles sont *confessionnelles* et *séparées*. Elles sont dirigées par des *instituteurs*, des *institutrices* et des *professeurs* (religieux ou laïques).

Il y a cinq sortes d'écoles : les écoles *supérieures* ou universités, les écoles *secondaires* ou collèges classiques, les écoles *normales*, les écoles *spéciales*, et les écoles *primaires*.

Les *autorités* préposées à l'Instruction publique sont : le *Conseil* de l'Instruction publique, le *Surintendant* de l'Instruction publique, les *Inspecteurs* d'écoles, le *Curé* de chaque paroisse, et les *Commissions* scolaires.

Notre organisation scolaire permet à la Famille, à l'Église et à l'État d'exercer chacun leurs droits respectifs pour le plus grand bien de la communauté.

(1) Une petite fille.